

Réunion du Comité Syndical du 14 juin 2018

Convoqué le sept juin deux mille dix-huit, le Comité syndical s'est réuni le quatorze juin deux mille dix-huit à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-septième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

87^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ
Monsieur José BELDA
Monsieur Roland BONJEAN
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Jean-Marie CHAPOULY
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Madame Cécile CHARREIRE
Monsieur Jacques CHEVALIER
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Jean-François DEMÈRE
Monsieur Joël DERRÉ
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Martine FAUCHER
Madame Hélène FEDERSPIEL
Monsieur Roger GARDES

Monsieur René GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Bertrand PASCIUTO
Monsieur Gilles PETEL
Madame Catherine PHAM
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Marc REGNOUX
Madame Marie-José TROTE
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gérard VIALAT
Monsieur Jacques VIGNERON
Monsieur Gilles VOLDOIRE

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Philippe GAILLARD
Monsieur Didier IMBERT
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL

À Monsieur Roger GARDES
À Monsieur José BELDA
À Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
À Monsieur Gérard GUILLAUME
À Monsieur Frédéric BONNICHON
À Jean-Maurice HEINRICH
À Monsieur Marc REGNOUX
À Monsieur Gérard DUBOIS

Étaient excusés / absents :

Madame Pascale AMEIL
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Jacques BEAUJON
Madame Martine BELLEROSE
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Roland BLANCHET
Monsieur Serge CHARLEMAGNE
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Jean-Christian COURCHINOUX
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Laurent DIAS
Monsieur Philippe GAILLARD
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING

Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Mohand HAMOUMOU
Monsieur Didier IMBERT
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Hervé PRONONCE
Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Christian SIMONET
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

Adhésion à l'Association CAP RURAL

Monsieur le Président explique que l'Association CAP RURAL est un centre de ressources sur le développement local, qui s'est vu confier depuis 2009 par la Région et l'État la mission du réseau rural Rhône-Alpes et, depuis 2018, la mission réseau rural Auvergne-Rhône-Alpes, action inscrite dans le développement local des territoires ruraux et périurbains en Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'une mission de service public.

Cap Rural porte le projet d'espaces ruraux et périurbains vivants aux fonctions diversifiées (productive, résidentielle, touristique et nature), composés par une mixité de populations et de type d'activités, et mettant en œuvre de réelles dynamiques économiques, sociales et environnementales, dans le cadre de relations équitables avec les espaces urbains.

Cap Rural se positionne en anticipation de problématiques et est à l'écoute des besoins des acteurs des territoires. Il a pour vocation à impulser, donner envie de travailler avec de nouvelles méthodes ou sur de nouveaux sujets de développement.

Pour cela, Cap Rural a pour objectif de faire monter en compétence des acteurs du développement rural : élus, agents de développement, société civile organisée.

Agissant au plus près des acteurs de terrain et favorisant leur décloisonnement, Cap Rural agit à partir de trois axes principaux :

- renforcer l'ingénierie par les compétences et les savoir-faire
- proposer des méthodes et des outils innovants
- susciter le partage d'expériences et la diffusion des connaissances.

Son action implique une veille continue sur les pratiques du développement, les démarches innovantes, les travaux de recherche et les enjeux qui touchent les espaces ruraux et périurbains. Effectué en partenariat ou en coproduction avec des universitaires et des acteurs du développement, ce travail de détection, d'analyse et de capitalisation nourrit en permanence son expertise et son offre de services, notamment en matière de création et de transfert de méthodes.

Cap Rural propose ainsi des services en continu et organise annuellement une soixantaine de sessions collectives. L'appui méthodologique peut recouvrir des domaines variés comme la conduite de projets, les démarches territoriales de création d'activités, l'ingénierie financière, les démarches entrepreneuriales de création d'activités, l'impulsion ou la conduite de coopérations entre acteurs, la mise en œuvre d'un programme, le partenariat entre acteurs et chercheurs, les méthodes et les actions innovantes, la capitalisation des expériences, ...

Cap Rural est cofinancé par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Europe et les cotisations de ses usagers. Cap Rural est porté par l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLFPA) de Bourg-lès-Valence.

La cotisation à Cap Rural s'élève à 144,00 € par salarié utilisateur. Il vous est proposé de cotiser pour 2 salariés en 2018 soit 288,00 €.

Monsieur le Président demande aux membres de l'Assemblée de se prononcer sur l'adhésion du Grand Clermont à Cap Rural.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver l'adhésion du PETR Le Grand Clermont à l'Association CAP RURAL ;**
- **que les crédits seront prévus aux budgets des exercices concernés.**

À Clermont-Ferrand, lundi 18 juin 2018.

**Dominique ADENOT,
Président.**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20180614-DCS588-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2018

Publication : 25/06/2018